



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-2025 LUNDI 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 4 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, ROBERT Sonia à CORTIAL Patrick, JABRY Alain à ALLIX Jean-Marie.

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – MEY Mélanie

Secrétaire de séance : CADET Dominique

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Martine MARION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Martine MARION, effective le 13 mai 2025.

Conformément à la réglementation, Monsieur Denis DEGUILHEN, candidat suivant sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Monsieur Denis DEGUILHEN a également démissionné, avec prise d'effet le 28 mai 2025.

Conformément à la réglementation, Madame Marie OUTTIER, candidate suivante sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelée à siéger au sein du Conseil Municipal. Madame Marie OUTTIER a également démissionné, avec prise d'effet le 11 juin 2025.

Conformément à la réglementation, Monsieur François DARLIX, candidat suivant sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Monsieur François DARLIX a également démissionné, avec prise d'effet le 13 juin 2025.

Conformément à la réglementation, Madame Edith BOUTON, candidate suivante sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelée à siéger au sein du Conseil Municipal. Madame Edith BOUTON a également démissionné, avec prise d'effet le 20 juin 2025.

Conformément à la réglementation, Monsieur Hervé ROUX, candidat suivant sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Monsieur Hervé ROUX a également démissionné, avec prise d'effet le 30 juin 2025.

Conformément à la réglementation, Madame Mélanie MEY, candidate suivante sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelée à siéger au sein du conseil municipal. Madame Mélanie MEY n'a pas encore fait connaître sa décision de siéger ou non au sein du Conseil Municipal. Elle a été légalement convoquée au présent Conseil municipal. En l'état, c'est donc Madame MEY qui doit être installée comme conseillère municipale.

- L'installation d'un nouveau conseiller municipal ne devant pas faire spécifiquement l'objet d'une délibération, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Mélanie MEY au sein du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Dominique CADET



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 007-210702312-20250707-21_2025-DE

